

Communiqué de presse de l'Union suisse des paysans du 7 juillet 2022

Les coûts supplémentaires supportés par les exploitations agricoles ne sont pas couverts

En magasin, les prix des denrées alimentaires augmentent, mais les familles paysannes indigènes ne touchent pas la différence. Et pourtant, « l'élévation des prix des matières premières » reste un argument utilisé à tort et à travers pour justifier l'augmentation en magasin.

Les familles paysannes indigènes paient toujours plus cher leurs intrants, qu'il s'agisse d'engrais, d'énergie ou de carburant. Au cours des derniers mois, les coûts de la consommation intermédiaire ont augmenté de 900 millions de francs. En conséquence, dès février, l'Union suisse des paysans (USP) a demandé que les prix à la production des matières premières agricoles augmentent eux aussi de façon substantielle. Plusieurs négociations ont eu lieu au cours des dernières semaines. Un bilan intermédiaire montre que la situation du lait, de la viande de bœuf, des pommes de terre, des céréales et des betteraves sucrières s'est améliorée. Selon les estimations, un déficit de 200 à 300 millions de francs demeure toutefois, ce qui correspond à près de 10 % du revenu du secteur. Les familles paysannes doivent donc supporter à elles seules un tiers des coûts supplémentaires. C'est pourquoi d'autres ajustements sont nécessaires pour que le revenu agricole, déjà très bas, ne diminue pas. L'USP demande instamment aux partenaires du marché et aux branches d'améliorer les prix.

Le surcoût du pain ne revient pas à l'agriculture

Les commerçants sont peu enclins à déboursier plus pour l'agriculture, mais ils utilisent très volontiers l'argument de l'augmentation des coûts pour revoir les prix de leurs produits à la hausse. Ainsi, on a pu entendre cette semaine au téléjournal que l'augmentation du prix du pain découlait du renchérissement des matières premières. Primo, cela n'est pas justifié dans la mesure où une première augmentation a déjà eu lieu en début d'année. Deuxio, les conséquences sur les prix en magasin sont extrêmement faibles. Avec l'augmentation du prix indicatif des céréales panifiables qui vient d'être décidée, le coût des matières premières pour un kilo de pain augmente d'à peine 1 %. La différence qui en résulte sur un kilo de pain à 4 francs se situe donc entre 4 et 5 centimes. Les augmentations réelles permettraient largement de couvrir l'intégralité des coûts supplémentaires supportés par les familles paysannes tout en relevant encore les prix à la production.

Renseignements :

Martin Rufer, directeur de l'USP, tél. 078 803 45 54

Francis Egger, vice-directeur de l'USP, tél. 079 280 69 66

www.sbv-usp.ch